

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents excusés : 04

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 04

N° de délibération : 10
Date de transmission
en préfecture :

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI OTTO, Gaston GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

Nouvelle dénomination du stade du Bourg

Monsieur le Maire expose :

Le 30 avril 2014, le conseil municipal approuvait à la majorité des membres présents, de dénommer le stade municipal : « stade des champions habissois ».

Cette délibération, poursuit Monsieur le Maire n'a pas été suivie d'effet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une nouvelle dénomination pour le stade du Bourg, celle du talentueux Foot-Balleur habissois **des années 60-70** : Monsieur **Milton JAMES**.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité :

Article 1 : D'approuver la nouvelle dénomination du stade du Bourg : « **STADE Milton JAMES** ».

Article 2 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour suivre et signer tout document relatif à cette affaire.

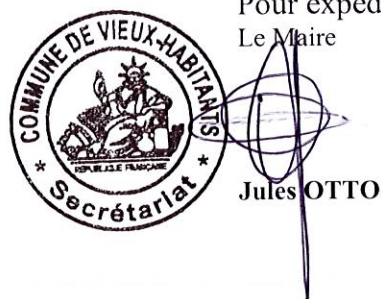
Article 3 : De rapporter la délibération n° 07 du 30 avril 2014.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 MAI 2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr